



Procès-Verbal

Commission Régionale Sportive Seniors

Réunion du Lundi 02 Septembre 2019

Président des Compétitions : M. Yves BEGON.

Présents : MM. Jean-Pierre HERMEL, Eric JOYON, Roland LOUBEYRE.

Excusé : M. Claude AURIAC.

INFORMATIONS

- **A NOTER :**

* **En raison du stage annuel des arbitres de Ligue prévu pour le samedi 07 septembre 2019, les matchs des championnats N3, R1, R2 et R3 fixés à cette date se disputeront le dimanche 08 septembre 2019. Merci d'en prendre acte.**

CHAMPIONNAT N3 – RAPPEL

Les Délégués désignés doivent prendre connaissance du règlement (en ligne sur fff.fr) et appliquer les dispositions (billetterie, sécurité, changements, feuille de recettes, etc.....).

Feuille de recette : En ligne sur la FMI et doit être signée obligatoirement par le Délégué puis transmise rapidement à la Ligue.

HORAIRES

A – RAPPEL DES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

A l'Assemblée Générale de la LAuRAFoot qui s'est tenue à Lyon le 30 Juin 2018, les Clubs ont adopté des nouvelles dispositions concernant les modifications des horaires (cf. article 31 des R.G. de la Ligue) :

« Il y a 3 types d'horaire, à savoir :

- **L'horaire légal** : c'est l'horaire qui est automatiquement entré dans la base informatique et qui, si aucun Club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.
- **L'horaire autorisé** : c'est l'horaire qui nécessite un courrier du Club recevant modifiant son horaire légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le Club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres.
- **L'horaire négocié** : c'est l'horaire qui a été convenu par deux Clubs par écrit ou par accord sur FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission Régionale des Compétitions pour accord définitif.

L'horaire ainsi défini peut s'articuler de la manière suivante :

SENIORS

- **Horaire légal** :
 - Samedi 18h00 en R1.
 - Dimanche 15h00 en R2 et R3.

- **Horaire autorisé :**

- Dimanche 14h30 ou 15h00 en R1.
- Dimanche 14h30 en R2 et R3.
- Dimanche entre 12h30 et 13h00 : uniquement en lever de rideau et avec exclusion du R1.
- Samedi entre 19h00 et 20h00 : uniquement si éclairage minimum E5, par pas de 30 minutes en R2 et R3.
- Samedi entre 18h00 et 20h00 : uniquement si éclairage minimum E5, par pas de 30 minutes en R1.

ATTENTION : Dans le cas d'une distance supérieure à 200 kms entre deux équipes, l'équipe qui se déplace pourra refuser un horaire autorisé. Dans ces conditions, l'horaire légal sera appliqué.

B - PERIODES AUTORISEES POUR CHANGER LES HORAIRES

3 Périodes régissent les changements d'horaire :

- **Période VERTE** : Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre : **accord de l'adversaire obligatoire si l'horaire souhaité est hors des horaires légaux ou autorisés**
- **Période ORANGE** : Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre : **accord de l'adversaire obligatoire et ce quel que soit l'horaire demandé.**
- **Période ROUGE** : Cette période dite **D'EXCEPTION** se situe de 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre jusqu'au jour de celle-ci : **modification interdite sauf accord explicite de la Commission Régionale des Compétitions.**

ATTENTION :

- En cas de non-respect de cette procédure, les Clubs auront match perdu par pénalité avec application des règles équivalentes au forfait.
- Les changements de terrain au sein d'un Club ne nécessitent pas l'accord de l'adversaire, même en période orange ou rouge, si le terrain choisi figure sous le numéro du Club recevant. Le Club recevant aura l'obligation de prévenir la Ligue, par mail et par téléphone, les Officiels et l'adversaire, au moins trois heures avant le match (quel que soit le revêtement)."

RAPPELS

- **REPLACEMENT DES JOUEURS** (ARTICLE 28 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot)

Précisions :

« Pour toutes les catégorie » d'âges, le nombre de changements autorisés au cours des dix dernières minutes du temps réglementaire, ainsi qu'au cours de la seconde période de la prolongation éventuelle est limité à deux par équipe. Les changements sont gérés par l'Arbitre.

Tous les joueurs ou joueuses figurant sur la feuille de match seront considérés comme ayant effectivement participé à la rencontre, à l'exception de ceux qui seront notés « non entrant » sur la feuille de match par l'Arbitre..... ».

- ARBITRES, DELEGUES.

Penser dans vos rapports concernant les cartons jaunes et rouges de bien mentionner les numéros de maillots, les noms et prénoms des joueurs concernés.

- F.M.I. - FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE :

La nouvelle version 3.8.0 de la F.M.I. est désormais disponible sur les différents stores. Son utilisation est désormais obligatoire.

Dans le cadre de la préparation des compétitions, les correspondants des clubs sont invités à prendre connaissance de l'article paru sur le site internet de la LAuRAFoot (suivre le lien : [FMI, faire vos vérifications avant la reprise](#)) et à procéder aux vérifications indispensables.

Application des dispositions de l'article 33.1 « Feuille de Match Informatisée » des Règlements Généraux de la LAuRAFoot.

La Commission rappelle aux Clubs qu'ils doivent transmettre la FMI **dès la fin de la rencontre.** Pour les Clubs jouant le **samedi**, le faire immédiatement, **ne pas attendre le dimanche soir.**

Pour les Officiels et les Clubs, n'hésitez pas à prendre une photo de la feuille de match avant le début de la rencontre.

Attention aux amendes financières. Merci de votre compréhension.

COURRIER DES CLUBS (Horaires)

• REGIONAL 1 – Poule A :

CLERMONT FOOT 63 : Le match n° 20018.1 : CLERMONT FOOT 63 (3) / A.S. CLERMONT SAINT JACQUES a été inversé. Il se déroulera le dimanche 08 septembre 2019 à 15h00 au stade de l'Espérance Saint Jacques.

CLERMONT SAINT JACQUES FOOT : Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se disputeront le dimanche à 15h00 au stade de l'Espérance à Clermont-Ferrand.

• REGIONAL 1 – Poule B :

CHASSIEU DECINES F.C. : Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (2) se disputeront le samedi à 19h00 au stade Romain Tisserand de Chassieu.

GRENOBLE FOOT 38 : Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (2) se disputeront le samedi à 18h00 au stade Paul Elkaim de Grenoble, sauf celui du 08/09/2019 qui reste programmé au dimanche (stage des arbitres le samedi).

MONTS D'OR ANSE FOOT : tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (2) se disputeront le dimanche à 15h00 au stade Olivier Ferry à Anse.

• REGIONAL 2 – Poule A :

CEBAZAT SPORTS : Tous les matchs à domicile se disputeront le samedi à 19h00 au stade Jean Marie Bellime (terrain n° 1) sauf celui du 08/09/2019 qui reste programmé au dimanche (stage des arbitres le samedi).

VERGONGHEON-ARVANT : Tous les matchs à domicile se disputeront le samedi à 19h00 sauf celui du 08 septembre 2019 qui reste programmé au dimanche (stage des arbitres le samedi).

- **REGIONAL 2 – Poule B :**

F.C.O. FIRMINY INSERSPORT : Tous les matchs à domicile se disputeront le samedi à 19h00 au stade du Firmament de Firminy sauf celui du 08 septembre 2019 qui reste programmé au dimanche (stage des arbitres le samedi).

- **REGIONAL 2 – Poule C :**

L'ETRAT LA TOUR SPORTIF : Tous les matchs à domicile se disputeront le samedi à 19h00 au stade des Ollières sauf celui du 08 septembre 2019 qui reste programmé au dimanche (stage des arbitres le samedi).

F.C.VILLEFRANCHE : Tous les matches de l'équipe Seniors (2) se disputeront le samedi à 18h00 au stade Jean Le Mouton sauf celui du 08 septembre 2019 qui reste programmé au dimanche (stage des arbitres le samedi) et le match c/ F.C. LYON du 09/11/2019 qui se déroulera le samedi à 19h00. La rencontre : VILLEFRANCHE F.C. (2) / CHAVANAY A.S. se jouera le dimanche 17 mai 2020 à 15h00 (deux dernières journées).

- **REGIONAL 2 – Poule D :**

COTE CHAUDE Sp. SAINT ETIENNE : Tous les matchs à domicile se disputeront le dimanche à 15h00 au Complexe Sportif Michon, Rue Xavier Privas à Saint Etienne.

- **REGIONAL 2 – Poule E :**

Ent. S. D'AMANCY : Tous les matchs à domicile se disputeront le samedi à 19h00 sauf celui du 08 septembre 2019 qui reste programmé au dimanche (stage des arbitres le samedi).

U.S. GIEROISE : Tous les matchs à domicile se disputeront le samedi à 19h00 sauf celui du 08 septembre 2019 qui reste programmé au dimanche (stage des arbitres le samedi).

- **REGIONAL 3 – Poule D :**

U.S. GYMNIQUE LA FOUILLOUSE : Tous les matchs à domicile se disputeront le samedi à 19h00 sauf celui du 08 septembre 2019 qui reste programmé au dimanche (stage des arbitres le samedi).

- **REGIONAL 3 – Poule E :**

G.F.A. RUMILLY VALLIERES : Tous les matchs à domicile se disputeront le dimanche à 15h00 au stade du Marais, Route de Genève à Vallières.

- **REGIONAL 3 – Poule H :**

Olympique RUOMSOIS : Tous les matchs à domicile se disputeront le samedi à 19h00 au stade municipal de Ruoms (terrain synthétique) sauf celui du 08 septembre 2019 qui reste programmé au dimanche (stage des arbitres le samedi).

- **REGIONAL 3 – Poule J :**

O. DE BELLEROUCHE : Tous les matchs à domicile se disputeront le samedi à 19h00 sauf celui du 08 septembre 2019 qui reste programmé au dimanche (stage des arbitres le samedi).

Sp. C CALUIRE : Tous les matchs à domicile se disputeront le samedi à 19h00 au stade terre des Lièvres à Caluire et Cuire. (pelouse naturelle).

Yves BEGON,

Jean-Pierre HERMEL,

Président des Compétitions

Secrétaire de séance